

## Procédure de vote durant l'assemblée virtuelle

**Si vous êtes un porteur de parts véritable non inscrit** (c'est-à-dire que vos parts sont détenues par un intermédiaire, comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou un autre intermédiaire), vous pourrez participer à l'assemblée, exercer vos droits de vote rattachés à vos parts et poser des questions pendant l'assemblée en vous rendant à l'adresse [www.virtualshareholdermeeting.com/CTREIT2020](http://www.virtualshareholdermeeting.com/CTREIT2020) et en ouvrant une session au moyen du numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote. Vous pourrez exercer vos droits de vote rattachés à vos parts à tout moment durant l'assemblée jusqu'à ce que le président de l'assemblée annonce la clôture du scrutin.

Si vous avez voté avant l'assemblée, le fait de vous connecter à la plateforme en ligne à titre de « porteur de parts » et de voter pendant l'assemblée révoquera les instructions de vote déjà données, car cela sera considéré comme de nouvelles instructions.

## Désignation d'un fondé de pouvoir

Comme il sera impossible d'assister à l'assemblée, les porteurs de parts ne doivent pas nommer, à titre de fondé de pouvoir chargé de participer et de voter pour leur compte à l'assemblée, une personne autre que les personnes qui sont désignées dans le formulaire d'instructions de vote (les « représentants de la direction »). Les porteurs de parts qui auront déjà nommé un fondé de pouvoir autre qu'un représentant de la direction pour participer et voter pour leur compte devront suivre les instructions ci-dessous maintenant que l'assemblée se déroulera virtuellement.

## Fondés de pouvoir désignés

Le processus consistant à nommer une autre personne à titre de fondé de pouvoir (autre qu'un représentant de la direction désigné dans le formulaire d'instructions de vote) pour participer à l'assemblée et voter pour votre compte diffère de celui d'une assemblée à laquelle on peut assister en personne. Même si vous avez précédemment nommé un fondé de pouvoir en indiquant son nom dans le formulaire d'instructions de vote ou en ligne à [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com), si vous souhaitez que votre fondé de pouvoir participe à l'assemblée annuelle virtuelle et vote pour votre compte, vous devez désormais procéder comme suit :

- avant l'assemblée, rendez-vous en ligne à l'adresse [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com), entrez le nom du représentant et un numéro d'identification du représentant à 8 caractères pour nommer votre fondé de pouvoir; et
- fournissez au fondé de pouvoir que vous avez désigné le nom du représentant et le numéro d'identification du représentant à 8 caractères avant l'assemblée. Votre fondé de pouvoir aura besoin du nom du représentant et du numéro d'identification du représentant pour participer à l'assemblée et voter pour votre compte.

Veillez noter que, si vous souhaitez nommer une personne à titre de fondé de pouvoir autre qu'un représentant de la direction désigné dans le formulaire d'instructions de vote, mais que vous n'entrez pas en ligne les renseignements requis concernant le représentant ou ne fournissez pas le nom du représentant et le numéro d'identification du représentant à cette personne, cette dernière ne sera pas en mesure de participer à l'assemblée ni de voter pour votre compte.

Une fois nommé, votre fondé de pouvoir peut participer et voter à l'assemblée durant la webdiffusion audio en direct comme suit :

1. Ouvrir une session à [www.ctreitagm2020.com](http://www.ctreitagm2020.com) à titre de porteur de parts véritable non inscrit au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Prévoir amplement de temps pour se joindre à l'assemblée virtuelle et pour suivre les procédures qui y sont liées.

2 Sélectionner l'option relative au fondé de pouvoir/représentant, puis suivre les instructions, notamment entrer le nom du représentant et le numéro d'identification du représentant fournis par le porteur de parts conformément aux données exactes qu'il a indiquées à [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com), puis cliquer sur « Soumettre ». Si cette information n'est pas fournie au fondé de pouvoir par le porteur de parts, ou si cette information n'est pas entrée exactement comme l'a fait le porteur de parts, le fondé de pouvoir ne pourra pas participer à l'assemblée ni voter pour le compte du porteur de parts durant la webdiffusion audio en direct.

Une personne nommée à titre de fondé de pouvoir par plus d'un porteur de parts devra entrer l'information liée au représentant de chacun des porteurs de parts afin de voter pour le compte de chacun d'eux à l'assemblée.

3. Suivre les instructions pour participer à l'assemblée et voter lorsque le système l'indique.

Les porteurs de parts et les fondés de pouvoir pourront suivre le déroulement de l'assemblée par téléconférence, mais ils ne pourront pas voter ni poser des questions. Voici les informations concernant la téléconférence :

Canada : +1 647 558 0588

États-Unis : +1 669 900 6833 ou +1 929 205 6099

Code du webinaire : 858 998 344